



Tableaux de données

Environnement

Données quantitatives	2023	2022	2021	Indicateur GRI
Émissions de gaz à effet de serre (GES) (teqCO₂)				
Émissions de gaz à effet de serre (type 1 et 2)^{1,2}	94 532	100 071	98 908	305-1, 305-2
Immeubles de bureaux gérés	64 719	69 098	67 207	305-1, 305-2
Immeubles résidentiels à logements multiples	29 813	30 972	31 701	305-1, 305-2
Émissions directes de GES (type 1)^{1,2}	51 336	56 432	53 659	305-1
Immeubles de bureaux gérés	25 458	29 427	26 038	305-1
Immeubles résidentiels à logements multiples	25 878	27 005	27 620	305-1
Émissions indirectes de GES d'énergie (type 2) (basées sur l'emplacement)^{1,2}	43 196	43 639	45 250	305-2
Immeubles de bureaux gérés	39 262	39 671	41 169	305-2
Immeubles résidentiels à logements multiples	3 935	3 967	4 081	305-2
Émissions indirectes de GES d'énergie (type 2) (basées sur le marché)^{1,2}	43 058	43 501	44 932	305-2
Immeubles de bureaux gérés	39 123	39 534	40 852	305-2
Immeubles résidentiels à logements multiples	3 935	3 967	4 081	305-2
Autres émissions indirectes de GES (type 3)^{1,3}	23 531	23 713	21 643	305-3
Immeubles de bureaux gérés	4 862	3 848	3 128	305-3
Immeubles résidentiels à logements multiples	18 668	19 865	18 514	305-3
Intensité des émissions de GES (teqCO₂/1 000 pi²)^{1,4}	3,86	4,06	3,99	305-4, CRE3
Immeubles de bureaux gérés	3,38	3,54	3,43	305-4, CRE3
Immeubles résidentiels à logements multiples	4,86	5,16	5,16	305-4, CRE3
Réduction nette des GES par la conservation (teqCO₂)⁵	4 613	4 450	(2 166)	305-5

GRI:
2-5
302-1
302-3
302-4
305-1
305-2
305-3
305-4
305-5
306-3
306-4
306-5
CRE 1

Données quantitatives	2023	2022	2021	Indicateur GRI
Consommation d'énergie (MWh)				
Énergie consommée dans l'organisation⁶	594 612	620 784	607 273	302-1
Combustible non renouvelable consommé	273 211	300 278	285 609	302-1
Gaz naturel (mesurée)	273 211	300 278	285 609	302-1
Mazout	—	—	—	302-1
Électricité achetée pour consommation	291 024	288 233	293 852	302-1
Vapeur achetée pour consommation	29 611	31 729	27 812	302-1
Eau réfrigérée achetée pour la consommation	766	544	513	302-1
Intensité énergétique (équivalence en kWh/pi²)⁷	19,43	20,37	20,11	302-3, CRE1
Immeubles de bureaux gérés	19,48	20,57	19,90	302-3, CRE1
Immeubles résidentiels à logements multiples	19,34	19,97	20,56	302-3, CRE1
Réduction nette de la consommation d'énergie par la conservation (MWh)⁸	(51 416 014)	(60 658 272)	(62 291 026)	302-4
Déchets				
Déchets générés - absolu (en tonnes)⁹	16 267	16 319	14 618	306-3
Immeubles de bureaux gérés	5 433	4 543	3 814	306-3
Immeubles résidentiels à logements multiples	10 833	11 776	10 804	306-3
Intensité des déchets générés (tonnes/1 000 pi²)	0,53	0,54	0,48	306-3
Immeubles de bureaux gérés	0,26	0,22	0,19	306-3
Immeubles résidentiels à logements multiples	1,08	1,19	1,11	306-3
Méthode d'élimination des déchets (tonnes)¹⁰				
Déchets mis en décharge ¹¹	10 200	10 287	9 468	306-5
Recyclé ¹²	4 964	5 340	4 558	306-4
Matières organiques ¹³	1 102	691	591	306-4
Récupération pour énergie ¹⁴	1	—	2	306-4
Taux de détournement des déchets des décharges (%)¹⁵	37 %	37 %	35 %	306-4



Données quantitatives	2023	2022	2021	Indicateur GRI
Eau¹⁶				
Eau retirée (m³)	1 856 250	1 793 285	1 675 315	303-3, 303-5
Immeubles de bureaux gérés	656 484	645 107	560 252	303-3, 303-5
Immeubles résidentiels à logements multiples	1 199 766	1 148 179	1 115 063	303-3, 303-5
Intensité de la consommation d'eau (L/pi²)¹⁷	60,67	58,85	55,44	CRE2
Immeubles de bureaux gérés	31,85	31,30	27,35	CRE2
Immeubles résidentiels à logements multiples	120,16	116,44	114,55	CRE2
Certifications, étiquetage ou cote d'immeubles verts				
% global d'actifs¹⁸				
% des immeubles qui ont reçu une certification d'immeubles verts, par immeuble	93 %	84 %	85 %	CRE8
% des immeubles qui ont reçu une certification d'immeubles verts, par surface de plancher	88 %	86 %	86 %	CRE8
Nombre d'immeubles par classe d'actif¹⁹				
Nombre total d'immeubles qui ont reçu une certification	377	359	356	CRE8
Immeubles de bureaux	58	59	57	CRE8
Immeubles résidentiels à logements multiples	37	37	36	CRE8
Commerces de détail ouverts	132	101	101	CRE8
Industries légères	150	162	162	CRE8
Nombre d'immeubles par type de certification²⁰				
LEED (CBDCa)	26	25	20	CRE8
BOMA BEST (BOMA Canada)	368	346	349	CRE8
Autres certifications d'immeubles verts (ENERGY STAR, Built Green)	6	3	3	CRE8
Certifications en matière de santé, de bien-être et d'accessibilité (FitWel, WELL ou RHFAC)	20	20	15	CRE8
1. Les confinements partout au Canada durant la pandémie de COVID-19 en 2021-2022 ont eu des répercussions importantes, mais variables, sur l'utilisation des services publics, la production de déchets et les émissions de gaz à effet de serre (GES) des bâtiments. L'impact combiné a entraîné des réductions substantielles pour tous ces paramètres, en partie grâce aux équipes de gestion qui ont ajusté les opérations des actifs de manière à minimiser les coûts des services publics et les impacts environnementaux. Alors que les actifs de CIGWL ont réduit leur consommation d'énergie et d'eau au cours de cette période. Toutes les données sur l'environnement (c.-à-d., les émissions, l'énergie, l'eau et les déchets) font référence aux portefeuilles d'immeubles de bureaux et d'immeubles résidentiels à logements multiples gérés de Conseillers immobiliers GWL (couvrant 17 G\$ en actifs gérés) et elles sont consolidées selon une approche de contrôle opérationnel et vérifiées par une tierce partie indépendante, conformément à la norme ISAE 3410 : Missions d'assurance relatives aux bilans des gaz à effet de serre. Les données industrielles et du commerce de détail sont exclues, car les données sont accessibles pour les zones communes seulement et sont inférieures au seuil de minimis pour la déclaration (< 0,5 % des émissions globales), tel qu'il est énoncé dans le Protocole des gaz à effet de serre. Les totaux des émissions de GES sont calculés au moyen des totaux des émissions de type 2 basées sur l'emplacement.				

GRI:
 2-5
 302-1
 302-3
 302-4
 303-3
 303-5
 305-1
 305-2
 305-3
 305-4
 305-5
 306-3
 306-4
 306-5
 CRE 1
 CRE 2
 CRE 8

- Nos émissions de GES de type 1 et de type 2 sont liées aux actifs sous gestion, où nous avons le contrôle opérationnel. Notre année de base de rapport est 2019. Nous utilisons la norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise du Protocole des gaz à effet de serre du WBCSD pour orienter notre méthode de calcul des émissions de GES. Les gaz inclus dans le calcul comprennent le dioxyde de carbone, le méthane et l'oxyde nitreux. Les coefficients d'émission et les potentiels de réchauffement de la planète sont basés sur le Rapport d'inventaire national le plus récent d'Environnement Canada, les coefficients du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et les fournisseurs de services publics. Les émissions de type 1 sont liées à la consommation de gaz naturel et de mazout, excluant les émissions de GES associées à l'utilisation de combustible dans les génératrices auxiliaires et les ajouts de fluide frigorigène. Les émissions de type 2 sont liées à l'électricité achetée et à la vapeur. Les émissions de type 2 basées sur le marché comprennent l'achat de crédits d'énergie renouvelable.
- Nos émissions de GES de type 3 comprennent les émissions des déchets mis en décharge et la récupération d'énergie, ainsi que la distribution d'eau pour les actifs sous gestion, où nous avons le contrôle opérationnel. Nous utilisons la norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise du Protocole des gaz à effet de serre du WBCSD pour orienter notre méthode de calcul des émissions de GES. Les gaz inclus dans le calcul comprennent le dioxyde de carbone, le méthane et l'oxyde nitreux. Les coefficients d'émission et les potentiels de réchauffement de la planète sont basés sur le Rapport d'inventaire national (RIN) d'Environnement Canada et les coefficients du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.
- Les intensités de nos émissions de gaz à effet de serre font référence au type 1, 2 et 3 pour les immeubles de bureaux et les immeubles résidentiels à logements multiples seulement (tel qu'il est indiqué dans cette annexe). La superficie totale en pieds carrés utilisée pour calculer les intensités des émissions est fondée sur la superficie brute de plancher.
- Réduction estimée des émissions de GES de types 1, 2 et 3, attribuable à des initiatives de conservation dans les immeubles de bureaux et résidentiels à logements multiples, par rapport aux émissions de 141 512 tonnes d'éq. CO₂ pendant l'année de référence 2019. Les gaz inclus dans le calcul comprennent le dioxyde de carbone, le méthane et l'oxyde nitreux. L'estimation tient compte des nouveaux aménagements et des facteurs hors du contrôle de la gestion qui influent sur les émissions, comme les changements dans les coefficients d'émission, le taux d'occupation et la météo. Les facteurs externes sont pris en compte au moyen des pratiques acceptées par l'industrie, telles que l'analyse de régression.
- L'énergie consommée dans l'organisation fait référence à notre portefeuille d'actifs d'immeubles de bureaux et d'immeubles résidentiels à logements multiples sous gestion, qui relèvent de notre limite de contrôle opérationnel, tel que défini dans la norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise du Protocole des gaz à effet de serre du WBCSD. Nous ne déclarons pas l'information sur l'énergie lorsque les immeubles sont hors de notre contrôle opérationnel (p. ex., bâtiment à locataire unique, qui paie tous les services publics). La déclaration de consommation d'énergie comprend la consommation d'énergie provenant de sources de combustibles non renouvelables (p. ex., le gaz naturel) et l'énergie achetée (p. ex. l'électricité, la vapeur et la consommation d'eau réfrigérée).
- Notre intensité énergétique couvre l'énergie consommée dans le portefeuille géré d'immeubles de bureaux et d'immeubles résidentiels à logements multiples, couvrant le gaz naturel et l'électricité achetée et la vapeur. Nous présentons l'intensité énergétique en fonction de l'équivalence en kWh par pied carré de la superficie brute de plancher.
- Réduction estimée de la consommation d'énergie, attribuable à des initiatives de conservation dans nos immeubles de bureaux et résidentiels à logements multiples, par rapport à la consommation d'énergie de 686 697 MWh pendant l'année de référence 2019. Les sources d'énergie comprises dans le calcul couvrent le gaz naturel, le mazout, et la vapeur. L'estimation tient compte des nouveaux aménagements et des facteurs hors du contrôle de la gestion qui influent sur la consommation d'énergie, comme le taux d'occupation et la météo. Les facteurs externes sont pris en compte au moyen des pratiques acceptées par l'industrie, telles que l'analyse de régression.
- Toutes les données sur les déchets font référence aux déchets non dangereux générés dans notre portefeuille géré d'actifs d'immeubles de bureaux et d'immeubles résidentiels à logements multiples sous gestion, qui sont mis en décharge ou récupérés pour l'énergie.
- Les méthodes d'élimination des déchets sont fondées sur les renseignements qui nous ont été fournis par nos gestionnaires/sous-traitants de collecte des déchets.
- Les déchets mis en décharge comprennent les déchets non dangereux dans notre portefeuille géré d'actifs d'immeubles de bureaux et d'immeubles résidentiels à logements multiples sous gestion.
- Les déchets recyclés comprennent divers flux de recyclage (p. ex., papier, carton, plastiques) dans notre portefeuille géré d'actifs d'immeubles de bureaux et d'immeubles résidentiels à logements multiples sous gestion.
- Les déchets de matières organiques comprennent les déchets de l'intérieur et de l'extérieur recueillis pour le compostage ou le ramassage des matières organiques.
- Notre société de collecte des déchets nous communique la quantité de déchets envoyés à la récupération pour l'énergie (p. ex. installations de production d'énergie à partir de déchets).
- Seuls les déchets recyclés et de matières organiques sont comptés comme détournés. Le taux moyen de détournement pour les immeubles de bureaux en 2023 était de 60 %, tandis que le taux moyen de détournement pour les immeubles résidentiels à logements multiples était de 26 %.
- L'eau consommée et les données d'intensité font référence à l'eau retirée des réserves d'eau municipales dans notre portefeuille géré d'actifs d'immeubles de bureaux et d'immeubles résidentiels à logements multiples sous gestion. Les quantités d'eau prélevées sont basées sur les renseignements fournis par nos fournisseurs de services publics.
- Nous présentons l'intensité de l'eau en fonction des litres par pied carré de la superficie brute de plancher.
- Pourcentages basés sur les actifs admissibles (c'est-à-dire, ceux qui répondent aux critères d'admissibilité établis par les systèmes de notation ou la gestion interne). Le pourcentage d'immeubles certifiés a diminué en 2021 et 2022 en raison de changements dans la composition du portefeuille, notamment la vente d'actifs certifiés, le changement de statut d'admissibilité de certains actifs et l'acquisition d'actifs sans certification.
- Les totaux sont par bâtiment individuel. Un actif peut être composé de plusieurs immeubles, comme il est indiqué dans la partie principale du présent rapport.
- Certains immeubles ont plusieurs types de certification. Par conséquent, le nombre total de certifications peut dépasser le nombre total d'immeubles certifiés. Les données pour 2021 et 2020 ont été mises à jour rétroactivement pour faire la distinction entre les autres certifications d'immeubles verts et les certifications en matière de santé et de mieux-être.



Sécurité

Données quantitatives	2023	2022	2021	Indicateur GRI
Comités mixtes (direction/employés) de santé et de sécurité				
% de l'effectif faisant partie des comités mixtes (direction/employés) de santé et de sécurité ²¹	20 %	20 %	20 %	403-1, 403-8, CRE
Système de gestion OHSAS 18001				
% de l'organisation qui utilise un système de gestion de la sécurité aligné sur le système OHSAS 18001	100 %	100 %	100 %	CRE6
Formation en matière de santé et sécurité²²				
Nombre d'employés recevant une formation en matière de santé et sécurité	750	785	787	404-1
Nombre d'heures de formation en matière de sécurité reçue par employé	5	4	4	404-1
Rendement en matière de santé et sécurité au travail				
Taux de blessures (taux d'accidents enregistrables) ²³	0,64	0,69	0,55	403-9
Taux de gravité ²⁴	2	2,2	4,20	403-9
Taux de journées perdues ²⁵	0,14	0,41	0,22	403-9
Maladies professionnelles	0	0	0	403-9
Nombre total d'événements dangereux (quasi-accidents)	10	7	6	403-9
Décès ²⁶	0	0	0	403-9

21. Des comités mixtes de santé et de sécurité ont été établis dans toutes les régions à l'échelle nationale et sont composés de membres de la direction et de travailleurs. Les travailleurs représentent au moins 50 % des membres de chaque comité. Il y a un coprésident élu parmi les travailleurs, qui préside le comité en collaboration avec un coprésident nommé du côté de l'employeur.

22. Tous les employés suivent chaque année une formation obligatoire en matière de santé et de sécurité au travail.

23. Le taux de blessures est le nombre de cas d'incidents enregistrables par 200 000 heures travaillées des employés (nombre de cas enregistrables x 200 000/nombre de heures travaillées des employés). Le taux de blessures ne comprend pas les blessures mineures (niveau de premiers soins). Tous les incidents nécessitant l'aide médicale immédiate d'un médecin, d'un hôpital ou d'un dentiste sont signalés.

24. Le taux de gravité est le nombre de jours de travail perdus divisé par le nombre total d'incidents enregistrables. En 2021, le taux de gravité était élevé en raison d'un incident ayant nécessité plusieurs jours de convalescence pour un employé.

25. Le taux de journées perdues est égal au nombre de cas de temps perdu x 200 000/nombre de heures travaillées des employés. En 2022, deux blessures aux tissus mous ont augmenté le taux de journées perdues, mais le taux a diminué en 2023, avec une seule blessure aux tissus mous qui a nécessité une réadaptation.

26. Les taux de mortalité font référence à nos employés.

GRI:
2-5
2-7
2-8
301-1
403-8
403-9
405-1
416-1
CRE 6

Employeur de choix

Données quantitatives	2023	2022	2021	2020	Indicateur GRI
Nombre total d'employés²⁷					
Nombre total d'employés	790	801	787	785	2-7
Employés par sexe²⁸					
Nombre d'employées (femmes)	365	367	375	369	2-7
Nombre d'employés (hommes)	425	434	412	416	2-7
% d'employés féminins	46 %	46 %	48 %	47 %	2-7
% d'employés masculins	54 %	54 %	52 %	53 %	2-7
Employés par âge²⁸					
Employés âgés de moins de 30 ans	78	89	76	87	2-7
% d'employés âgés de moins de 30 ans	10 %	11 %	10 %	11 %	2-7
Employés âgés de 30 à 50 ans	388	409	399	400	2-7
% d'employés âgés de 30 à 50 ans	49 %	51 %	51 %	51 %	2-7
Employés âgés de plus de 50 ans	324	303	312	298	2-7
% d'employés âgés de plus de 50 ans	41 %	38 %	40 %	38 %	2-7
Employés par contrat²⁸					
Nombre d'employés (permanents)	759	774	755	742	2-7
Nombre d'employés (à temps partiel)	8	5	5	7	2-7
Nombre d'employés (temporaires ou contractuels)	23	22	27	36	2-7, 2-8

27. Nos employés à temps plein représentent Conseillers immobiliers GWL et notre filiale en propriété exclusive, Conseillers immobiliers résidentiels GWL. Nous avons des employés permanents, à temps partiel et contractuels. Nous n'avons aucun employé syndiqué. La méthodologie appliquée calcule le nombre d'employés à la fin de l'année de déclaration (31 décembre 2023).

28. Les employés par région, âge et sexe comprennent les employés permanents, à temps partiel et contractuels. Les employés à temps plein et à temps partiel sont différenciés d'après le nombre habituel d'heures travaillées par semaine, tandis que les travailleurs occasionnels et temporaires sont définis sur la base des contrats de travail à court terme (p. ex., stage coopératif). Les données sur les employés sont gérées et extraites par le système de rémunération et les bases de données internes de Conseillers immobiliers GWL.



Employeur de choix (suite)

Données quantitatives	2023	2022	2021	2020	Indicateur GRI
Employés par région²⁸					
Alberta	135	135	142	146	2-7
% Alberta	17 %	17 %	18 %	19 %	
Canada atlantique	17	16	17	15	2-7
% Canada atlantique	2 %	2 %	2 %	2 %	
Colombie-Britannique	79	81	74	54	2-7
% Colombie-Britannique	10 %	10 %	9 %	7 %	
Manitoba/Saskatchewan	91	97	95	95	2-7
% Manitoba/Saskatchewan	12 %	12 %	12 %	12 %	
Ontario	423	429	420	437	2-7
% Ontario	54 %	54 %	53 %	56 %	
Québec	45	43	39	38	2-7
% Québec	5 %	5 %	5 %	5 %	
Embauche de nouveaux employés²⁹					
Nombre total d'embauches de nouveaux employés	142	147	115	120	401-1
Taux d'embauche de nouveaux employés (% du nombre total d'employés)	18 %	18 %	15 %	15 %	401-1
Groupe d'âge					
Embauche de nouveaux employés âgés de moins de 30 ans	44	38	41	33	401-1
% d'embauche de nouveaux employés âgés de moins de 30 ans	30 %	26 %	36 %	28 %	401-1
Embauche de nouveaux employés âgés de 30 à 50 ans	63	65	59	71	401-1
% d'embauche de nouveaux employés âgés de 30 à 50 ans	44 %	44 %	51 %	59 %	401-1
Embauche de nouveaux employés âgés de plus de 50 ans	35	44	15	16	401-1
% d'embauche de nouveaux employés âgés de plus de 50 ans	26 %	30 %	13 %	13 %	401-1

GRI:
2-5
2-7
2-8
301-1
401-1

Données quantitatives	2023	2022	2021	2020	Indicateur GRI
Sexe					
Embauche de nouvelles employées (femmes)	63	67	53	58	401-1
% d'embauche de nouvelles employées (femmes)	44 %	46 %	46 %	48 %	401-1
Embauche de nouveaux employés (hommes)	79	80	62	62	401-1
% d'embauche de nouveaux employés (hommes)	56 %	54 %	54 %	52 %	401-1
Roulement des employés³⁰					
Nombre relatif au roulement des employés	210	196	156	133	401-1
Taux de roulement des employés (% du nombre total d'employés)	26 %	24 %	20 %	17 %	401-1
Groupe d'âge					
Roulement des employés âgés de moins de 30 ans	48	43	33	32	401-1
% de roulement des employés âgés de moins de 30 ans	23 %	22 %	21 %	24 %	401-1
Roulement des employés âgés de 30 à 50 ans	106	98	72	63	401-1
% de roulement des employés âgés de 30 à 50 ans	50 %	50 %	46 %	47 %	401-1
Roulement des employés âgés de plus de 50 ans	56	55	51	38	401-1
% de roulement des employés âgés de plus de 50 ans	27 %	28 %	33 %	29 %	401-1
Sexe					
Roulement des employées (femmes)	90	103	84	62	401-1
% de roulement des employés (femmes)	43 %	53 %	54 %	47 %	401-1
Roulement des employés (hommes)	120	93	72	71	401-1
% de roulement des employés (hommes)	57 %	47 %	46 %	53 %	401-1

28. Les employés par région, âge et sexe comprennent les employés permanents, à temps partiel et contractuels. Les employés à temps plein et à temps partiel sont différenciés d'après le nombre habituel d'heures travaillées par semaine, tandis que les travailleurs occasionnels et temporaires sont définis sur la base des contrats de travail à court terme (p. ex., stage coopératif). Les données sur les employés sont gérées et extraites par le système de rémunération et les bases de données internes de Conseillers immobiliers GWL.

29. Les nombres d'embauches de nouveaux employés représentent les employés embauchés au cours de l'année du rapport.

30. Les nombres relatifs au roulement du personnel comprennent tous les départs de l'entreprise, volontaires et involontaires, y compris les démissions, les retraits, les cessations d'emploi et les départs à la retraite. La hausse du taux de roulement depuis 2021 est attribuable aux tendances générales du marché du travail et de l'industrie des services financiers au Canada, qui stimulent la demande d'employés qualifiés et entraînent une concurrence accrue pour la rétention des talents. La société CIGWL demeure déterminée à identifier et à régler les problèmes de rétention, et s'efforce d'améliorer les mesures visant à favoriser le maintien des employés de valeur.



Employeur de choix (suite)

Données quantitatives	2023	2022	2021	2020	Indicateur GRI
Formation des employés					
Formation et éducation : cours à l'interne, en ligne³¹					
Formation totale sur la conformité (heures) ³²	3 059	983	770	1 170	404-1
Formation totale autonome en ligne (heures) ³³	1 254	434	139	179	404-1
Heures de formation interne par employé (heures/employé/année)	5,46	1,76	1,15	1,72	404-1
Formation et éducation : cours externes³⁴					
Nombre d'employés qui ont présenté une demande de financement	128	97	138	276	404-1, 404-2
% d'employés qui ont présenté une demande de financement	16 %	12 %	18 %	35 %	404-1, 404-2
Financement de la formation (\$)	166 247 \$	110 587 \$	157 105 \$	202 590 \$	404-1, 404-2

31. La formation interne, en ligne, concerne les cours offerts sur les plateformes d'apprentissage électronique de CIGWL et de la Canada Vie. Les heures de formation sont calculées en multipliant le nombre de participants par la durée prévue de la formation.

32. La formation à la conformité comprend la formation relative aux codes, politiques et procédures de l'entreprise (par exemple, la lutte contre le blanchiment d'argent, le code de conduite, l'accessibilité, la protection de la vie privée). En 2023, CIGWL a lancé de nouveaux cours de conformité (par exemple, formation des superviseurs en santé et sécurité au travail, formation à la lutte contre le blanchiment d'argent dans l'immobilier) et a augmenté la matière des cours existants (par exemple, sensibilisation à la politique environnementale de l'entreprise), augmentant ainsi le nombre d'heures de formation à la conformité.

33. La formation en ligne autonome fait référence au perfectionnement volontaire des compétences (p. ex., compétences en informatique, aptitudes au leadership). En 2023, le nombre d'heures de formation autonome en ligne a augmenté en raison du lancement d'une nouvelle plateforme de formation et de l'accroissement de la quantité et de la diversité des cours proposés aux employés.

34. La formation externe est soutenue par la politique de remboursement des frais de scolarité de la Canada Vie, qui offre 2 000 \$ par ETP par année pour les cours de perfectionnement professionnel externes et appuie le perfectionnement des compétences et aptitudes des employés liés à leur emploi. La participation au programme est volontaire. Les nombres ne comprennent pas la formation supplémentaire financée par les budgets discrétionnaires des unités d'affaires. En 2022, afin de garantir la qualité des cours de formation financés, des mesures ont été prises pour affiner les exigences relatives aux fournisseurs et aux cours, ce qui a limité l'admissibilité à certains cours.

Investissements communautaires

Données quantitatives	2023	2022	2021	Indicateur GRI
Contribution en espèces ³⁵	162 298 \$	190 575 \$	122 189 \$	201-1
Dons en nature, dons de produits ou de services (heures) ³⁶	630	630	0	201-1

35. Nombre total de dons de bienfaisance versés par les employés des sociétés Conseillers immobiliers GWL / Conseillers immobiliers résidentiels GWL ou par la Canada Vie au nom de CIGWL à divers organismes de bienfaisance. En 2021, les diminutions des dons de charité étaient attribuables, dans une certaine mesure, aux restrictions imposées par la COVID-19 qui ont limité notre capacité à recueillir des fonds auprès des organismes partenaires et des employés. En 2022, les dons de charité ont augmenté après la levée des restrictions imposées par la COVID-19.

36. Les heures de travail que les employés de Conseillers immobiliers GWL ont consacrées aux journées de construction d'Habitat pour l'humanité dans tout le Canada. Pour des raisons de sécurité, aucune heure de bénévolat n'a pu être offerte à Habitat pour l'humanité en 2021 en raison des restrictions liées à la COVID-19. En 2022, CIGWL a rétabli les journées de construction d'Habitat pour l'humanité.

GRI:

2-5

205-2

404-1

404-2